

Famille
Chanforan
d'Angrogne et de Jean
Supplément N° 80, cf p. 313

Le nom Chanforan a indiqué plusieurs lieux publics, qui ont servi de champs de foire ou pour les assemblées publiques. Le plus connu est celui d'Angrogne, où eurent lieu les synodes décisifs de 1532 et 1532. La famille, établie vers la partie orientale du plateau en a pris le nom, qui a passé à leur hameau, les Chanforans. De là, elle a émigré à la Tour, à Gézéan, à Rocheplate et Pirastin, si bien qu'il n'en est point resté à Angrogne. Elle y a occupé une position assez en vue aux 16^e et 17^e siècles.

Chanforan est sans doute un surnom ; mais il a fait disparaître toute trace du vrai nom de famille.

La première mention connue est du 5 février 1481, alors que le duc Philibert I accorde sa sauvegarde - contre les oppressions indus et illicites de leurs seigneurs - à plusieurs habitants d'Angrogne, parmi lesquels figuraient les noms de Petri Chanforayni et Hugonis Chanforayni. Le prénom Pierre est répété dans la famille jusqu'au 18^e siècle.

En 1539, parmi de nombreux Angrognins convoqués pour le paiement des taxes de la commune, sous le régime français, on trouve les noms de Michael Tamphoriani et Nicolaus d'Amphoriani.

Pierre Chanforan fut député par la commune avec Colet Buffa, en 1550, pour répondre à l'citation de l'inquisiteur Giacometto et du Parlement de Savoie. Il était un des syndics ou conseillers d'Angrogne. On les retint prisonniers, jusqu'à ce qu'une autre députation reclama leur libération.

Michel semble avoir été le père de Jean, souvent nommé à partir de 1566. De 1566 à '69, il est parmi eux qui soutiennent les raisons d'Angrogne et des autres communes de la vallée, contre l'enseigne qui pressentait qu'elles payaient leur part des frais de la guerre faite contre elles en 1560-61. En 1566, à la réunion du conseil général assistent Giovanni Chianforano; en 1567 Giovanni, Antonio, Georgio. En 1569 est nommé Joanne Champforano.

Le 5 février 1584 fut rédigé la constitution de dot de sa femme Marie, consistant, au moins en partie, en une propriété au forest de la marie, que leurs héritiers possédaient encore en 1618.

En 1594, aux assemblées convoquées pour justifier les Vaudois de leur conduite sous le gouvernement de Berdigierres, figuraient à Angrogne, Giacomo Giamporano et Michel, à Gézéan Giovanni (sic) Michele. Cette branche est dès lors établie à Gézéan, tout en conservant les biens et les intérêts à Angrogne. Jean vivait encore en 1606. Il mourut probablement avant 1612, en Suisse avant 1620. Il lui connaît trois fils : Joseph, vivant en 1618, Daniel, vivant en 1620 et Pierre. Je n'en sais rien, sinon qu'il était déjà mort le 24 novembre 1612. Ses fils connus sont Jean et Daniel.

Daniel fut ministre à Genève, aux Vallées et en France un ministre long et bém. Daniel fournit à Genève, aux Vallées et en France un ministre long et bém. L'ignore où il commença ses études. En 1583 il était déjà étudiant en théologie. Voici son inscription au Livre du Recteur de l'Académie de Genève. Daniel Champforanus Angro- niensis st. theol. 3 cap. Julias 1583. "Les 12 et 22 novembre 1583 il y soutenait 6 Thèses, comprenant 6 pages de celles qui furent présentées aux professeurs Théodore de Brix et de la Taye. Theses de sacris ecclesiasticis functionibus de pravatis et nomine temeritatis in pseudoecclesia romana... De his respondit Daniel Champforanus, Pedemontanus." Des l'année précédente il avait servi comme visiteur ou chapelain à l'hôpital de Genève, où il continua son ministère jusqu'en 1586. Mais l'année suivante, le pasteur d'Angrogne, Girolamo Miolo, dans son Historia degli affari delle Valli, nomme ms. Daniello Chianforano, parmi gli hononandi fratelli che esercitano il ministerio pubblico nelle chiese di detti Valdesi.

(1) C'est peut-être ce Comendabile Giovanni Chianforano Lecredaro di Hengronia en 1607 et encore en 1619. En tous cas il était fils de feu Pierre.

Daniel fut sans doute placé à Abord, selon l'usage, dans quelque paroisse de montagne; mais les données manquent.

Il était pasteur de St Jean, lorsque, en mars 1596, il réduisit au silence par ses arguments le jésuite Jean Baptiste Rousset, qui voulut se venger de la sépulture publique en créant par la suite maintes difficultés au ministre Pierre Lilles, qui était présent, parle en détail de ces faits au chap. XLII de son Histoire.

Ce sont peut-être ces tracasseries qui décidèrent Chamforan à passer en France, où il desservit pendant une trentaine d'années différentes églises de Provence, de l'Ardèche et du Vivarais. Après son départ de St Jean, cette paroisse fut quelque temps desservie par les pasteurs d'Angrogne.

Il desservit Abord, de 1598 à 1608, l'église de Toucas, qui comprenait aussi Tignac Oppedette, Roussillon et Murs, la Brieule et la Coste. Il ne résida probablement pas toujours au même lieu, car en 1603 il est dit pasteur à la Brieule dans la liste des églises et pasteurs de Provence dressée au synode national de Gap. De même, au synode national, prisent lieu à la Rochelle le 1^{er} mars au 1^{er} avril 1607, M^r Daniel Chamforan représentait seul la Provence, comme pasteur de l'église de la Coste, avec un ancien de Lourmarin. Il était pasteur de l'excuse de ce qu'ils n'ont pas pu envoyer le nombre voulu, vu que ils comprenaient seulement 7 pasteurs. « D'après pour cette fois, à l'avoir en envoyé à ce joindre à une autre province. La même année le synode de Provence s'engagea à enlever comme proposant son fils André. »

Daniel resta sans doute à la Coste jusqu'en 1611, puis il passa au Vivarais. Il desservit de 1611 à 1626 les églises du Pouzin et de St Alban. Un long article du synode national de Privas (mai - juillet 1612) le concerne. 220 livres sont adjugées à André Chamforan, fils du pasteur de l'église du Pouzin, pour l'entretien que la Provence fait de lui pour venir depuis le synode de la Rochelle de 1607 jusqu'en 1609. L'église de la Coste devait en faire des arrérages, ainsi que celle de Murs, en tout 42 livres, Murs étant annexée à la Coste. Toutes ces sommes, faisant 222 livres, seront prises sur les deniers appartenant à la Provence.

Chamforan fut très apprécié en Vivarais, où il fut nommé modérateur adjoint de le synode de 1611. Il semble avoir habité le Pouzin jusqu'en 1620, puis St Alban. Le 24 novembre 1612 il était aux Vallées, où Michel Chamforan feut Antoine, d'Angrogne, son représentant ou peut-être celui qui travaillait ses terres, payait au marchand David Rubatto 11 florini 400 de dinari del nob. M^r Danièle Gianforano fu Pietro, résidente al Posin del Longadoco ivi presente e pagante per M^r Michele, dovuti per atto rogato li 25 aprile 1603, per final consto. »

Le 8 novembre 1613, Isaac Melan, de St Jean, doit à M^r Danièle, habitante al Posino, 600 florins « per capelli e mercantia spediali. »

M^r Daniel Chamforan est au nombre des députés du Vivarais intervenus au synode national de Tonneins en mai 1614; la province du Bas Languedoc est exhortée à donner à son fils André la première place de proposant qui se trouvera vacante.

En novembre 1615, il paie 2400 florins à Pierre Musseton de St Jean.

Il avait épousé, sans doute avant d'aller en France, madonna Maria, dont il ignore le nom de famille. Elle était déjà morte lorsque, le 17 octobre 1616, Daniel Besson, d'Angrogne, en paiement de 500 florins qu'il lui devait, par contrat rog. Praggio cède « alli egregi Andrea, Ester, Prudentia, Giamuele e Bartolomeo, figli del nob. M^r Danièle Chianforano e della fu mad^a Maria, d'Angrogne résidente al Posino, présente loro padres, plusieurs pièces de terrain un bosco la Rauta, un jardin et pré à Chamforan, un pré et chalet à Contaroun, qui fut vendu en 1618.

Le synode national de Viare (mai - juin 1617) octroie à la province du Vivarais une demi position surnuméraire pour le St Chamforan, accablé de vieillesse et de nécessité.

En 1620 il participe à l'assemblée mixte de Châteauneuf et il signe la déclaration énergique qu'il élève pour dire qu'elle n'abandonnera pas la cause de l'église de Privas.

Un acte du 5 novembre 1619, à St Jean, parle de 300 iers dus à M^r Daniel, ministre in Sant' Auban di Vivarais par acte rog. Bianchi, et par lui cédé à David Chamforan de Lacque par acte dressé à Villevieille en Querrias, le 7 novembre 1615.

Le synode national de Castres (16 septembre au 15 novembre 1626) le trouve encore à St Alban.

(1) Moreng. o. ps. 220 assure qu'à la suite ces faits « L.G.D. manda un'ordore a prendere informacione e fu bandito il leduttore ministro. »

Il se résira sans douce. Et l'après aux Vellées, où, malgré son âge, on le retrouve pasteur à Bobi en 1628, comme successeur d'Isidore Bonjour mis à la retraite et, paraît-il, aidé du jeune Daniel Rosello. A la fin de cette année et en janvier 1629 il eut affaire aux moines, qui voulaient s'implanter à Bobi, à l'aide du gouverneur de Mirabouc. La fermeté du pasteur et les Bubisards empêchèrent chose.

Chamforan n'est plus nommé après cette date. Il ne parle pas à prendre, se retire, ou la succomber au chagrin et à la honte que lui avait causée son fils André. En tous cas, en septembre 1629, il ne figure, ni comme réactif ni comme émule au dernier synode tenu avant la peste.

La femme lui avait donné cinq enfants.

André, pasteur, épousa une madame Anne, fille de nob. m^r Gépano Bastia. A la suite des mauvais traitements de son mari, convaincu en outre d'adultère, elle obtint le divorce en 1620. Il dut lui rendre sa dot et fut privé du ministère. D'après ce que Gilles écrit, il doit avoir été pauvre d'esprit, au moins à cette époque.

Ester

Prudence

Samuel

Barthélémi semble être demeuré le seul représentant de la famille.

Il ne le trouve pas mentionné avant janvier 1652, alors qu'il est un des trois Chamforan chefs de famille présents au conseil général de Lusserne. GE Le an.

en 1655 il fut chargé avec Parandier d'estimer... le valeur des biens qu'il fallait vendre, comme étant - hors des limites fixées pour la Patente après la guerre. En 1656 et 57 il était conseiller communal. Il fut aussi ancien de l'église.

en 1663 les troupes arrivèrent à St Jean les plus belles maisons pour éléver les barricades et les fortifications entre autres celle de Barthélémi Chamforan. C'est ce que nous apprend le verbal de la 7^e assemblée des délégués réunis à Zwing pour traiter de la paix.

Le 11 juin 1667, il établissait un fiducier en faveur de son fils Pierre.

Il mourut à Birsfelden en 1683 laissant treize enfants de deux mariages, dont deux filles et un fils. C'étaient 1^{re} madame Isabella, femme de m^r Antoine Leymet, de St Jean, lequel resta en 1669, mais vécut encore plusieurs années, 2^e Jeanne, qui en 1676, déjà veuve, épouse m^r J. Antoine Bastie, 3^e marie, femme de m^r B. Beneck. Deuxième n'est pas nommée. La seconde femme de Barthélémi, vivante en septembre 1685, était madame Catterina, qui fut la mère de 4^e Anne, femme de m^r Jean Maranda, feu Jacques, 5^e Suzanne, femme de m^r Jacques Maranda, 6^e Catherine, femme de m^r Barthélémi Maranda de St Jean, 7^e marie, femme de m^r Daniel Parisi, de m^r Michel, 8^e Pierre, 9^e Marguerite, 10^e Louise, 11^e une autre Isabelle, 12^e une Delaine, 13^e Jeanne. Tous ces mariages dans les familles des principales de St Jean témoignent en quelle estime étaient tenus Barthélémi et les siens.

Le 14 septembre 1685, dans leur maison des Marzots, qui ressemblait à Berne en vertu du fiducier de 1667, il donnait 200 livres à chacune de ses soeurs.

L'année suivante, la débâcle de 1686 - massacres, prison, enlèvements, exil - semble avoir décimé cette belle famille, comme la peste aura réduit la génération précédente.

Pierre soit s'être signalé dans la résistance à Angragone et à la Vachère et avoir été arrêté les armes à la main, pris que, amener avec 1400 de ses coreligionnaires dans le château de Cormagnole, il fut un des cinq qui furent fermés dans la tour. Des survivants à la mort et à d'autres mains ne furent libérés qu'en février 1687. Chamforan était arrivé à Cormagnole avec 210 autres le 12 mai. Dans la liste officielle qui fut rédigée il est dit "Pietro di S. Giovanni (prigioniero)" C'est probablement lui qui était de passage à Bayonne le 19 mars 1687, dirigé sur Berne. Il est appelé Pierre Chamforans, sans indication du lieu d'origine ni de captivité. Mais sa mère et ses deux soeurs avaient été retenues, et figuraient comme sujets dans la liste des personnes réclamées après la paix. Isabella, femme de Barthélémi

